



Etude tutorat

L'Observatoire mène actuellement une étude sur le tutorat. L'actualité est en effet marquée par la réforme de la formation professionnelle qui rend obligatoire le tutorat dans le cadre des contrats de professionnalisation mais aussi par les débats sur les derniers dispositifs d'aide à l'emploi (emplois d'avenir, contrat de génération). La question du tutorat devient un enjeu majeur pour la branche et les partenaires sociaux souhaitent pouvoir outiller au mieux les associations.

Cette étude, confiée au cabinet Interface, a pour finalité de dresser un état des lieux des pratiques actuelles et d'identifier des axes d'accompagnement utiles pour les associations. Pour connaître ces pratiques, vous êtes sollicités pour répondre à un court questionnaire (www.cpnep.com). Que vous soyez tuteurs ou tutorés, votre participation est essentielle à la réalisation de cette étude. Nous vous remercions donc par avance du temps que vous y consacrez. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter sur observatoire@cpnep.com.



InfoParcours et Infoparcours +

Nouveau ! Uniformation développe son service de proximité pour les salariés et anciens salariés. InfoParcours est une plateforme téléphonique dédiée à l'information sur les métiers du secteur de l'économie sociale et solidaire, sur les formations (organismes, certifications, financements...) et l'accompagnement des salariés dans leur parcours professionnel.

Contact InfoParcours : 0969 322 312

Par ailleurs, un nouveau service de proximité, « Infoparcours+ », est dès à présent expérimenté sur plusieurs régions. Sur rendez-vous, dans le cadre de permanences assurées par les équipes régionales, tout salarié peut obtenir des informations et des conseils personnalisés pour la construction et la réalisation de son projet professionnel.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.uniformation.fr



Permanence téléphonique de la CPNEF :

Du lundi au vendredi, vous pouvez joindre le secrétariat de la CPNEF, pour être renseigné sur la formation professionnelle dans la branche ALISFA.

La permanence téléphonique est assurée de **13h30 à 16h30** au **01 58 46 13 45**.

■ Observatoire



Les recrutements prévus pour 2014

Pour la deuxième année, l'Observatoire Emploi-Formation présente une étude sur les prévisions d'emplois des structures de la branche.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est une démarche de gestion des ressources humaines qui vise, pour les entreprises, à anticiper les besoins en personnel. Elle se traduit par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions en termes de formation, de recrutement, de promotion, d'organisation, etc.

Les partenaires sociaux de la branche ALIS-FA s'interrogent sur cet enjeu de gestion qui devrait être mis en place dans toutes les structures, quelle que soit leur taille. Mais les associations de la branche sont-elles en mesure de se projeter sur une année pour anticiper les risques de sous-effectif et favoriser la mobilité interne ?

L'observatoire a travaillé sur cette question en réalisant une étude à laquelle **plus de 1 400 structures ont répondu (soit 46 % des associations de la branche)**. Si les associations sont capables d'anticiper les besoins en main-d'œuvre, il est parfois difficile pour les employeurs de savoir si ces besoins pourront être pourvus ou pas. En effet, l'instabilité financière, liée en partie à un désengagement croissant des pouvoirs publics, ne permet pas toujours de prévoir les recrutements : la proportion de réponses « Ne sait pas » aux questions « allez-vous recruter/remplacer ? » est importante et en hausse par rapport à 2013.

Cependant, **plus d'une association sur deux pense recruter en 2014**. Sur les 1 410 associations interrogées dans cette étude, c'est 4 000 recrutements qui sont prévus pour l'année en cours. Ces embauches concernent en grande majorité des **contrats temporaires qui sont inhérents à l'activité des centres sociaux** (activités sur les périodes de vacances scolaires, centres de vacances). De fait, ces recrutements n'impactent pas les effectifs : 82 % des associations interrogées pensent que leur effectif va rester stable en 2014.

Les créations de postes sont peu nombreuses : seulement 15 % des associations pensent recruter un salarié dans ce cadre. 2 sur 5 (soit 40 %) seront en contrat à durée indéterminée (CDI) et 30 % seront sur des contrats aidés d'emplois d'avenir.

Au final, quel que soit le motif de recrutement, les nouveaux salariés recrutés en CDI devraient représenter 9 % des embauches prévues. Pour les 1 410 associations ayant répondu à l'étude, cela représente 350 nouveaux salariés en CDI. A cela s'ajouterait 200 salariés en CDD qui devraient évoluer sur des postes en CDI au cours de l'année. ■

Retrouvez la totalité de l'étude sur le site www.cpnep.com, rubrique Observatoire / Etudes conditions d'emplois.

A vous de jouer ...

Si vous souhaitez réagir sur un article, nous donner votre avis sur cette lettre d'information ou encore si vous voulez nous faire part de vos idées sur des thèmes, vous pouvez nous contacter à : reagir@cpnep.com

Pour télécharger la lettre d'information : www.cpnep.com

CPNEF - Snaesco : 18/22 avenue Eugène Thomas • 94276 LE KREMLIN BICETRE - Tél. 01 58 46 13 45 • Syndicat employeur : Snaesco - Syndicat des salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFTC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFECGC (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directeur de la rédaction : Evelyne Baudouin • Rédactrice en chef : Valérie Coursange • Rédacteurs : Evelyne Baudouin, Valérie Coursange, Natacha Ducatez, Aurélie Peltier • Conception graphique : Monarque Evolution • Impression : Accent Tonic • Tirage : 4 700 exemplaires • Dépôt légal : Juin 2014 • ISSN : 1966-933X

Des compétences au cœur de vos projets

Juillet 2014 • Numéro 17

Lettre d'info de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation



Demandez le programme !

Pour ce nouvel exemplaire de votre lettre d'info, comme à chaque édition, une large sélection d'informations et d'articles sur les travaux innovants de notre CPNEF :

- Quelques bouquets du programme en région : des morceaux choisis pour vous donner envie d'aller voir ce qui se passe près de chez vous.
- Un nouveau zoom sur un métier qui participe à la richesse de vos actions.
- A l'affiche et sur la scène de la réforme professionnelle : le compte personnel de formation et sa trousse d'interrogations sur sa mise en œuvre et son financement. Son succès sera suspendu à un binôme harmonieux entre formation et emploi.

Vous l'avez compris, les prochains mois seront denses et les prochaines réunions de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation seront riches en prises de décisions stratégiques pour l'avenir de nos activités. En effet, dans la loi portant sur la réforme de la formation professionnelle une très grande responsabilité va reposer sur les branches professionnelles, qui devront notamment :

- accompagner les structures à élaborer leur plan de formation,
- soutenir les employeurs dans le développement des compétences et des qualifications de leurs salariés,
- aider à la mise en place d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
- développer l'adéquation entre l'offre de formation et les évolutions de l'emploi.

Pour ce faire, la réforme renforce les attendus des observatoires des métiers et des qualifications, qui devront permettre « d'anticiper l'évolution des métiers et des besoins pour adapter l'offre de formation aux demandes du marché du travail ».

Nous n'avons pas attendu cette loi de 2014 pour faire face à nos responsabilités et force est de constater que notre CPNEF a, sans le savoir, anticipé moult de ces nouvelles obligations. Notre branche dispose ainsi depuis 10 ans d'un Observatoire, outil inestimable et très opérationnel à partir duquel nous construisons notre politique. Pour le faire évoluer, vos retours d'informations, d'expressions, via les questionnaires qui vous sont transmis nous seront, plus que jamais, des plus précieux.

Par ailleurs, la rénovation de l'édifice de la formation professionnelle et de l'emploi s'inscrira également dans une démarche paritaire. L'un des principaux apports, sinon le principal, par rapport à la réforme précédente c'est l'expression de cette volonté, beaucoup plus unanime, d'un paritarisme qui occupe pleinement sa place. C'est pourquoi nous nous félicitons que cette pratique soit déjà largement assurée au sein de notre branche.

Au-delà des questions de réformes, de financements, ce qui nous importe c'est d'aider nos structures à relever les défis d'aujourd'hui et de demain en utilisant la formation comme facteur de développement des compétences.

Evelyne BAUDOUIN
Présidente de la CPNEF

Bonne lecture !



> Infos



Appel à témoins

Nous avons à cœur de faire partager l'expérience professionnelle des salariés de la branche avec leurs mots. Le focus métier fait découvrir des parcours, des évolutions professionnelles ou des métiers inconnus. Il a besoin de vous : que vous ayez un parcours professionnel classique, atypique, que vous soyez en début, milieu ou fin de carrière, vous avez votre mot à dire. Vous êtes intéressé(e) ? La démarche est simple : contactez-nous par e-mail à reagir@cpnep.com, puis nous vous rappellerons afin de vous transmettre les trois ou quatre questions auxquelles vous devrez répondre, et convenir avec vous des modalités de rédaction.

> Sommaire



Focus métiers 2
Rencontre avec Nicole Gousseau, Animatrice responsable du Centre Information Jeunesse de Niort (79)

Zoom sur 2
Le compte personnel de formation

Du côté des régions 3
Vos relais à la loupe

Observatoire 4
Les recrutements prévus pour 2014

Actualités 4
Etude tutorat, InfoParcours et Infoparcours +



Animatrice

Rencontre avec Nicole Gousseau, Animatrice responsable du Centre Information Jeunesse de Niort (79)



Quel est votre parcours ?

J'ai commencé à travailler au Centre Information Jeunesse qui venait de se créer au sein des « Maisons Pour Tous » de Niort, grâce à un dispositif de l'État qui s'appelait « Jeune volontaire », en 1981. A ce jour, les MPT sont devenues des Centres Socioculturels. A la suite de ce stage, j'ai pu créer le poste que j'occupe maintenant depuis 31 ans. Le CIJ est un service de L'ESN (Ensemble Socioculturel Niortais) et fait partie aussi du réseau Information Jeunesse du Poitou-Charentes. Ainsi, au fil des années, j'ai pu me former au métier de professionnel Information Jeunesse, suivre des formations proposées par l'ESN et prendre des responsabilités.

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

Ce qui me plaît dans ce métier c'est tout d'abord la rencontre avec le public, gérer un fond documentaire, organiser des animations/forums, mettre en place des services, des projets, le travail en équipe et en partenariat. C'est un métier qui demande une grande écoute, de la rigueur dans le classement de documents, une remise en question continue des pratiques des jeunes dans la recherche d'infos, et aussi une capacité à développer et adapter des outils de communication (techniques d'information et de communication, réseaux sociaux, etc...).

Qu'aimez-vous particulièrement dans votre métier ?

J'aime orienter les jeunes, leur donner satisfaction dans leurs recherches d'informations qui vont pouvoir les aider à devenir autonomes.

Comment envisagez-vous votre avenir ?

Mon avenir professionnel se termine normalement dans 7 ans. Durant ces années à venir, je souhaite continuer à occuper mon poste et passer le relais à la jeune génération !

Zoom sur...

Le compte personnel de formation

A partir du 1^{er} janvier 2015, un nouveau dispositif permettant l'accès à la formation professionnelle va se mettre en place : le compte personnel de formation (CPF). Zoom sur ce dernier né !

Qu'est-ce que le CPF ?

Le CPF consiste en un crédit d'heures utilisables pour suivre des formations. Il se crée automatiquement lorsqu'un individu entre sur le marché du travail et se ferme lors de son départ en retraite.

Il est alimenté lorsque la personne est salariée, à raison de 24h par an jusqu'à un plafond de 120h, puis de 12h par an jusqu'à un maximum de 150h, pour les salariés à temps plein. Mais il est utilisable par son titulaire indépendamment de son statut : salarié ou demandeur d'emploi par exemple.

Le CPF est donc lié à l'individu, les heures de formation inscrites sur le compte demeurent acquises et il n'y a jamais d'interruption du CPF, même lors des changements de situations professionnelles (périodes de chômage, d'inactivité, etc.).

Quelles sont les formations finançables par le CPF ?

Le CPF permet de financer :

- Des accompagnements à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
 - Des formations visant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences⁽¹⁾ (autrement dit ce que l'on appelle les « savoirs de base »). La liste précise de ces formations doit être définie par un décret attendu avant la fin de l'année.
 - Tout ou partie de formations certifiantes, c'est-à-dire des formations inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Le RNCP est consultable sur le site www.cncp.gouv.fr
 - Des formations visant l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).
 - Des formations diplômantes.
- Attention, ces formations doivent, de plus, correspondre à des priorités, élaborées sous forme de listes :
- Nationale,
 - Régionale, fixées selon les besoins économiques du territoire ;
 - De branche, définies par les CPNEF de chaque branche professionnelle.



Ces différentes listes sont en cours d'élaboration et devraient être publiées au cours du dernier trimestre 2014.

Que devient le DIF ?

Le droit individuel à la formation (DIF) est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2015. Les heures de DIF acquises par chaque salarié seront transférées au crédit de leur CPF et pourront être utilisées jusqu'en 2021, selon les conditions du CPF. Ces heures ne sont pas prises en compte dans les plafonds du CPF : un salarié ayant 120h de DIF au 31 décembre 2014, acquerra bien 24h supplémentaires s'il travaille à temps plein sur l'année 2015, puis à nouveau 24h supplémentaires sur l'année 2016, etc.

Comment se déroule une formation mobilisant le CPF pour un salarié ?

L'utilisation du CPF est toujours à l'initiative du salarié. Le compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord express de son titulaire. Le refus de mobiliser le compte ne constitue pas une faute. Lorsque la formation se déroule en dehors du temps de travail du salarié, ce dernier

n'a pas besoin de demander l'autorisation de son employeur.

Lorsque la formation se déroule pour tout ou partie pendant le temps de travail du salarié, alors l'accord préalable de l'employeur est nécessaire. L'employeur se prononce sur le contenu et le calendrier de la formation. Son absence de réponse vaut acceptation.

Les heures consacrées à la formation pendant le temps de travail du salarié constituent un temps de travail effectif donnant lieu au maintien par l'employeur de la rémunération du salarié.

Seules exceptions : les formations au socle de compétences⁽¹⁾ et les heures acquises au titre de l'abondement correctif lié à l'entretien professionnel⁽²⁾ sont opposables à l'employeur. Dans ces cas-là le salarié réalise sa formation pendant le temps de travail, sans avoir besoin de l'accord de son employeur.

Comment est financée une formation mobilisant le CPF pour un salarié ?

Les frais de formation d'un salarié qui mobilise son compte personnel de formation sont financés par l'OPCA. Pour

les salariés de notre branche, il s'agit d'Uniformation. Le taux horaire de prise en charge pour une heure de CPF n'est à ce jour pas encore déterminé. Il devrait être connu d'ici la fin de l'année. Lorsque la durée de la formation est supérieure au nombre d'heures inscrites sur le compte, le salarié peut demander des abondements pour en assurer le financement.

Selon les situations, ces heures complémentaires peuvent être financées par :

- L'employeur,
- L'Etat,
- La Région,
- L'OPCA,
- Le titulaire lui-même,
- Etc.

Comment connaître le nombre d'heures disponibles sur son CPF ?

Chaque titulaire d'un compte personnel de formation a connaissance du nombre d'heures créditées sur ce compte en accédant à un service dématérialisé gratuit. Ce service est géré par la Caisse des Dépôts et des Consignations et donne également des informations sur les formations éligibles et sur les abondements complémentaires susceptibles d'être mobilisés. Il sera opérationnel à compter de 2015.

Bien que de nombreux points de fonctionnement du compte personnel de formation doivent encore être déterminés par des décrets, les grandes lignes de ce nouveau dispositif sont désormais connues. Employeur et salariés doivent maintenant s'approprier ce nouveau dispositif pour une mise en œuvre optimum au 1^{er} janvier 2015. ■

⁽¹⁾ Le socle de connaissances et de compétences est constitué d'un ensemble de connaissances, compétences et attitudes fondamentales : communiquer en français, utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique, travailler en équipe etc. Les formations éligibles seront déterminées par décret.

⁽²⁾ L'abondement correctif concerne les structures de 50 salariés ETP et plus qui ne rempliraient pas leurs obligations liées aux entretiens professionnels.



Toutes les coordonnées de vos référents régionaux sur le site : www.cpnf.com

Alsace

Des modules d'une formation à destination des bénévoles ont été transposés dans une formation à destination de l'ensemble des salariés des centres sociaux. L'objectif est la réappropriation des fondamentaux de la culture centre socioculturel. Contact : Erick Preisser 03 89 66 00 61

Lorraine

L'accord EDEC a permis de réunir les structures de la région autour de la thématique « musique et petite enfance ». L'expérience est à renouveler ! Contact : Martine Gerville 03 87 50 50 83

Midi Pyrénées

Des actions de formations collectives sont organisées afin de renforcer les compétences et les qualifications des salariés.

- « Renforcer la GPECT » dans l'Aveyron et dans le Tarn en septembre.
- « Hygiène, Santé et conditions de travail » à Toulouse après l'été, inscriptions en cours.
- « Gestion associative » destinée aux salariés et aux nouveaux bénévoles en octobre à Albi

Contact : Eliane Lavagne 09 67 29 14 01

Nord-Pas-de-Calais

Pour compléter la formation d'Adaptation à la Fonction de Nouveau Responsable, une formation « manager une structure ALISFA en nuance » a été programmée. Une liste d'attente s'est constituée face à la demande et nous prévoyons une nouvelle session en décembre 2014. N'hésitez pas à nous contacter. Contact : David Sezille 03 21 39 31 25

Pays de la Loire

Une formation animée par l'organisme CATEIS sur la santé au travail a rassemblé 7 binômes employeurs/salariés en mars. Elle a permis de faire le point sur les risques rencontrés et d'échanger sur les modalités de prévention. Elle peut être reconduite sur demande. Contact : Noëlle Moreau 02 28 07 23 78

PACA

La formation « Comptable gestionnaire » s'est terminée. Elle a réuni 11 comptables des centres sociaux et de la petite enfance, avec un objectif de valider l'expérience acquise par un diplôme. 7 d'entre eux ont réussi avec succès. Contact : Catherine Milleliri 0496115361

Poitou-Charentes

Une rencontre est proposée le 14 octobre 2014 avec les représentants du personnel des associations. Au programme : - Présentation de la branche et information sur les orientations - Pratiques et moyens actuels, attentes et besoins, enjeux sur les pratiques de dialogue social. Contact : Jean-Luc Grosbois 06 28 65 16 10